

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/57

DATE DE
CONVOCACTION

21/09/2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-sept septembre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

21/09/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

30/09/2023

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Bruno PAUL-DAUPHIN, Laure MERY-BOSSARD, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Suzy MAYNE donne pouvoir à Martine POYER, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Olivier ROBERT, Michel MONTFERME donne pouvoir à Aline BILLET.

PRÉSENTS : 22

ABSENTS EXCUSES : Monique CARUSO, Paul BITAUD

VOTANTS : 27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : COMMUNICATION ET DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE DE FRANCE SUR
L'EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE AU COURS DES
EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des juridictions financières, notamment les articles L. 211-8 à L. 243-8 ;

CONSIDERANT que la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) au cours des exercices 2017 et suivants ;

CONSIDERANT que, le 13 mars 2023, la CASGBS a reçu le rapport d'observations provisoires de la CRC ;

VU le courrier de réponse du 12 avril 2023 du Président de la CASGBS ;

CONSIDERANT que le 17 avril 2023, la CASGBS a reçu le rapport d'observations définitives de la CRC intégrant le courrier susmentionné ;

VU la délibération n°DEL23-22 du Conseil communautaire du 25 mai 2023 portant communication et débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC sur l'examen des comptes et de la gestion de la CASGBS au cours des exercices 2017 et suivants, ;

CONSIDERANT que ce rapport d'observations définitives que la CRC adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier ;

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-0660-00027-1
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/57

VU la notification du rapport d'observations définitives faite par la CRC à la commune le 18 juillet 2023 ;

CONSIDERANT que ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ;

CONSIDERANT que le rapport a été porté à la connaissance de la commission finances-équipements publics- voirie du 14 septembre 2023 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE ET DECIDE :

- ✓ **D'ACTER** la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au cours des exercices 2017 et suivants.
- ✓ **D'ACTER** la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives susmentionné annexé.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Sergé CASERIS